LICRA : Dieudonné condamné à payer 10000 euros

08/06/2010 à 15h13

L'«humoriste» Dieudonné M'Bala M'Bala a été condamné cet après-midi par le tribunal correctionnel à verser 5000 euros d'amende plus 5000 euros de dommages et intérêts à la Licra. L'humoriste était poursuivi par la ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme pour «diffamation».



La Licra reprochait en particulier à Dieudonné des propos qu'il a tenus dans nos colonnes à l'occasion d'une interview. Les questions de notre journaliste avaient pour but de faire réagir Dieudonné à la décision du maire de Reims, Adeline Hazan, d'empêcher sa venue à Reims. Elle avait, à cette occasion, pris un arrêté municipal. Dans un communiqué, la Licra avait salué cette décision.

«Dieudonné a qualifié la Licra d'association mafieuse qui organise la censure mais aussi « d'officine israélienne ». Enfin, « il indiquait que la Licra serait elle-même raciste puisqu'elle ferait une distinction dans ses combats contre le racisme »

Dans l'interview donnée à l'union/L'Ardennais, «**Dieudonné a qualifié la Licra d'association mafieuse qui organise la censure mais aussi « d'officine israélienne ». Enfin, « il indiquait que la Licra serait elle-même raciste puisqu'elle ferait une distinction dans ses combats contre le racisme** », avait indiqué Me Goldman, avocate de la Licra.

Le tribunal avait mis son jugement en délibéré.

L'Union-L'Ardennais

Rappelons que la LICRA n’a jamais daigné réagir dans une affaire de racisme anti-blanc avec violence… Pas plus dans celle de Perpignan, du Parc Asterix que dans l’histoire de l’équipe de foot agressée dont nous avons parlé ces dernières semaines. Par contre, la Licra s’est émue dans un communiqué du boycott d’un film Israelien dans un cinéma bobo de la capitale. CQFD.